



HERBIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2023 2023/084

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le mercredi 08 novembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	26
Nombre de votants	28

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADIET, Mme Jeanne DELASSUS, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Denis SEBILO, Mme Huguette ROSIER, M. Laurent LELIEVRE, Mme Stéphanie PICOT

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Florence LE MEIGNEN (pouvoir à Mme Cécilia DRÉNO), M. Jean-Philippe BASTIEN (pouvoir à Mme Emmanuelle DEBUSSCHERE), M Robert ACQUITTER.

Secrétaires de séance : Mmes C. BERTHO et M. GUILLEUX

FABRIQUE A PROJETS CITOYENS 2023 – FINANCEMENT DES PROJETS

Rapporteur : Maël CARIOU

Monsieur Maël CARIOU, Adjoint à l'Environnement et à la Vie Démocratique rappelle que 3 projets ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets 2023 :

Pas v'nu ? Pas joué ! 1er Festival international du jeu d'Herbignac ; projet proposé par l'association « Si j'aurais joué »,

L'art du cirque pour l'émerveillement de tous ! ; projet proposé par « L'APE FCPE du collègue Jacques Prévert »,

S'amuser à tout âge, Aménagements à proximité du skate-park : projet proposé par « l'association de parents d'élèves des écoles publiques d'Herbignac » et par un collégien.

Il rappelle que le budget participatif voté par le conseil municipal était de 20 000 €.

Pour permettre aux associations de mettre en œuvre les projets, il convient maintenant de verser les financements nécessaires.

Une convention sera signée avec les associations « Si J'aurais Joué » et « L'APE FCPE du Collège Jacques Prévert »

Pour le projet « **S'amuser à tout âge, Aménagements à proximité du skate-park** », le mobilier extérieur sera directement commandé par les Services Techniques de la Ville dans le respect du montant alloué.

Cette convention précisera que :

- La subvention versée doit servir exclusivement au projet (festival du jeu et spectacle Art du cirque).
- L'association devra fournir un bilan financier détaillé en fin de réalisation du projet.
- La nécessité de rembourser (après déduction des frais déjà engagés) si le projet ne peut pas être réalisé (annulation pour cause de météo, dissolution de l'association...)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 2131-11 du CGCT qui prévoit que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire ».

CONSIDERANT les besoins en financement des 3 projets retenus en 2023,

Le Conseil municipal avec **26 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (P-L.PHILIPPE, H. ROSIER)**

DÉCIDE :

- ◆ **D'ATTRIBUER** une subvention de 4 500 € à l'association « Si j'aurais joué » pour l'organisation d'un Festival international du jeu d'Herbignac
- ◆ **D'ATTRIBUER** une subvention de 3 000 € à l'association « L'APE FCPE du collège Jacques Prévert », pour l'organisation d'une journée dédiée à l'art du cirque.
- ◆ **D'AUTORISER** Mme la Maire ou son représentant à signer une convention avec chaque association.
- ◆ **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

**Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 10 novembre 2023
Et de la publication, le 15 novembre 2023**

Pour extrait certifié conforme

**Mme La Maire,
Christelle CHASSÉ**

